



cs-ol 22/10/2015

Compte-rendu de la réunion Mairie - BVV du 07 octobre 2015

**Participants : Mairie : Mme le Maire, Mme Chapus, Mme Dauer
BVV : MM. Labasse (président) Secchi (trésorier) et Saulgeot (vice-président)**

Selon le projet d'ordre du jour proposé par BVV le 02 octobre 2015

1-Réflexions PLU : projets BVV de « traverses » (2 notes écrites jointes), commentaires sur la Ravoire, aménagement du terrain patte d'oie (RD 909/909a). Suite du processus ?

Les propositions écrites de BVV relatives au projet de « traverses » dans le village pour « briser » le village-route, freiner la circulation automobile, en particulier de transit, et renforcer l'agrément et la convivialité du bourg en le « réorientant » (cf. « OPERATION TRAVERSES / PLU » O.L. du 16/06/2015 et « Convivialité et circulation » J.Herrgott du 30/06/2015) adressées préalablement sont parcourues. Le CA de BVV souhaite que le PLU tienne compte de ces réflexions, qui font suite au document de prospective urbanistique mis à jour début 2015 pour son AG. La mairie fait état de la contrainte budgétaire suite au raboutage des « dotations » de l'Etat et remarque que la vitesse sur la rue de la Tournette devra rester à 30km/h (les « zones de rencontre », plus conviviales dans lesquelles cohabitent piétons et véhicules, dont certaines villes se dotent, sont des zones 20 km/h impossibles sur une RD).

BVV souhaite que la maison Saint Alexis, remarquable, soit préservée : une des « traverses » pourrait aller de son parc à la poste; Mme le Maire souhaite que les 9 « chambres » avec boiseries à l'ancienne puissent être conservées : le bâtiment pourrait servir tel quel de logement à des (jeunes) salariés saisonniers.

La zone de la Ravoire a fait l'objet d'un développement programmatique précis (résidence seniors -35 T1 et 12 logements aidés) lors de la présentation du PADD, ce qui a semblé à certains prématuré dans cette phase ; BVV recommande la plus grande prudence sur cette zone verte pour laquelle l'association avait fait en janvier 2015 des propositions au §21-13 de la partie 2 (« Urbanisation, organisation du bâti, qualité architecturale, PLU ») du document déjà cité. BVV souligne la difficulté d'accès par la route de Morat et l'éloignement relatif des commerces du centre village. La mairie souhaite répondre au vieillissement de la population en proposant des logements adaptés permettant aux séniors de rester à Veyrier et équilibrer la pyramide des âges par un renouveau de jeunes avec la création de 12 logements aidés. BVV rappelle sa suggestion de transformer à cet effet les combles de la Veyrière.

La Mairie n'entendrait pas construire de « barres » dans le village, et assure que le projet privilégiera les vues et la végétalisation sur cette zone ; elle demande à BVV de préciser sa vision de la Ravoire. BVV regrette de ne pas disposer, en tant que personne morale associée, des documents présentés (diaporama) pour étude plus approfondie, comme Menthon –Saint – Bernard les lui a annoncé pour son propre PLU.

Il est convenu, pour la bonne règle, de renseigner le cahier du PLU qui sera mis à disposition en Mairie, bien que les documents de BVV aient déjà été communiqués au Maire et au Cabinet Arche 5. Les adhérents sont invités à y faire part de leurs propres observations.

Concernant le PC de l'immeuble contesté à Morat, l'association a appris avec surprise que la prolongation de la validité, au-delà des 2 ans révolus (semblait-il au 1/10/2015), avait été indiquée spontanément par les services de la Mairie au promoteur et déception que, partie prenante dans le litige, elle n'en ait pas été à son tour informée. BVV vérifiera que le PC de 2008, très antérieur à la loi Duflo, puisse bénéficier avec effet rétroactif d'une telle dérogation survenue bien après.

2-Voie Verte : accidentologie estivale (cf. presse), coûts, projets, calendrier pour la commune ; démarches juridiques en cours ; justifications de la protection des arbres (CO2, plaidoyer présidentiel...)

Quelques articles de presse se sont émus de l'accidentologie, pourtant parfaitement prévisible pour tout cycliste (voir les notes et courriers de BVV avant 2012), de la piste cyclable bi-directionnelle devenue voie-verte ; elle serait en effet « la route du bassin annécien » sur laquelle les pompiers interviennent le plus entre juin et septembre, avant la RD 1508 ou la rocade (L'ESSOR 30/07/2105). Des dépenses sont engagées de façon récurrente pour en diminuer la dangerosité liée à sa conception. Concernant la suite des travaux en rive Est, la mairie précise que la compétence du département s'arrête à l'entrée du village, des Pérouses à la patte d'oie 909/909a, et confirme qu'elle ne modifiera rien dans sa traversée (à l'instar du village de Menthon). Entre Mérieux et le rond-point des Pérouses « tout est engagé, on ne revient pas en arrière ». On apprécie là la différence avec la gestion privée ! Les travaux débiteront en septembre 2016 avec la mise en place d'un plan de circulation. BVV regrette ces travaux coûteux et inutiles. Quant aux arbres de la route de Menthon que BVV demande de conserver ou replanter, « ils sont pourris » ! Cependant la prise en compte de la demande de remplacer la bidirectionnelle par 2 couloirs, un dans chaque sens, nous est à nouveau confirmée. BVV déplore le coût exorbitant de la voie verte en rive Est, l'atteinte irréversible aux sites et au lac et ses dépassements tant dimensionnels par rapport à la DUP (« surlargeur » de près de 33% dans certaines zones) que budgétaires (+ 30%) ; le Conseil départemental dans sa réponse à l'association en date du 7/05/2015 n'a pas contesté les dépassements irréguliers, tout en cherchant à les justifier.

3-Quelle intercommunalité pour Veyrier dans le respect de son identité et de sa vocation ? Les alternatives (après l'échec de la fusion des communes de la C2A, les prises de positions et désaccords d'autres communes et intercommunalités- Rive gauche...- à la marche forcée prônée par le représentant de l'Etat). Risques et opportunités.

BVV suggère que soit étudiées préalablement à la décision de rattachement à la C2A plusieurs alternatives avec les avantages et inconvénients de chacune, et, pour le moins, le comparatif précis, y compris les taxes, pour les Veyrolains entre la situation actuelle et la solution C2A ; elle recommande de ne pas écarter d'emblée le regroupement formé par des communes à vocations proches comme celles des rives Est et Ouest (CC Rive-gauche) pour la préservation d'un lac pas encore totalement et irrémédiablement urbain (cf « le fer à cheval » hors Annecy) .

4-Travaux Ombremont.

Plusieurs adhérents de BVV se sont émus de l'importance des travaux sur un site dominant le village, vu depuis le lac, en accès du Mont Veyrier et par rapport à l'intérêt architectural du bâti initial répertorié. La mairie semble découvrir la question au vu des photos présentées d'adhérents et se rendra sur place pour juger de la conformité au PC et des impacts concernant les nouveaux bâtiments (garages...), équipements de climatiseurs extérieurs etc...

5- Occupations et entretien des chemins piétonniers (suite réunion précédente)

Liaison « Péril – ferme Brave : peut-on vérifier la servitude du chemin en rapport à la future vente Banet ? BVV souhaite, suite à la communication de pièces notariales après la dernière réunion, aux plans et cadastres antérieurs photocopiés, que les investigations soient poussées par la Mairie.

6-« Réfugiés » kosovars : pertinence/statut, intégration/permis de travail, surnombre versus capacité d'hébergement, coûts, politique du Préfet (s'il en a communiqué une) ; vs accueil réfugiés syriens...

La mairie nous informe que l'hôtel du Mont Baron est, à la demande de son propriétaire, classé « 115 accueil d'urgence » par le Préfet de Haute-Savoie depuis le 01/06/2015 qui y loge désormais immigrés et personnes sans titre de séjour (motifs économiques, de santé...voire réfugiés de guerre) dont les dossiers doivent être étudiés dans les 2 mois pour obtention d'une carte de séjour (10% des cas) ou reconduite théorique à la frontière : il faut s'attendre désormais à un va et vient permanent; la Mairie, qui n'a pas son mot à dire dans ce processus, dispose désormais de la liste des nouveaux arrivants et doit gérer, dans ces conditions, la scolarité des enfants dont elle prend en charge les repas.

Les kosovars n'étaient plus considérés depuis plusieurs années comme venant d'un pays en guerre, mais seraient à nouveaux concernés... La capacité du Mont-Baron, 8 chambres, passe à cause de son classement « 115 » à 8 familles, soit 35 personnes ! Les familles en attente bénéficient d'un repas à midi au foyer des Romains, du restaurant du cœur et de 10 tickets de transport pour Annecy.

On remarquera que ce type d'hébergement n'a rien de commun avec un modèle type Habitat et Humanisme basé sur la reconstruction calme des familles et l'intégration sereine des personnes.

7-Transports collectifs : bilan navette estivale, enquête BVV ...

L'enquête transport organisée par BVV est terminée: elle a réuni 217 réponses. Les premières conclusions tirées des 171 premiers questionnaires semblent se confirmer et un dépouillement précis, avec tris croisés, doit être fait.

La navette lacustre a connu une fréquentation très satisfaisante en juin et juillet souligne Mme Dauer qui en étudie le bilan précis de l'été avec l'opérateur. Un bateau à moteur électrique reste un investissement très (trop) lourd. BVV donnera les résultats de l'enquête concernant la navette et ses destinations souhaitées.

8-Routes et sécurité : revêtement route du Mt Veyrier et aménagements Corniche, radars ;

Mme le Maire s'est rendue sur place et a rencontré dernièrement les riverains situés entre les domiciles de M. Pernière et de Mme Viaux pour les assurer des remèdes apportés au ruissellement des eaux pluviales.

Trois radars pédagogiques vont être installés prochainement routes du Mont Veyrier, de Thônes et de Menthon ; des contrôles de vitesse par la gendarmerie ont été faits route de Thônes, d'autres sont prévus route de Menthon ; BVV suggère qu'il en soit de même route du Mont-Veyrier et attire par ailleurs l'attention sur l'évolution attendue de la vitesse sur les voies devenant libres de vélos, surtout lorsqu'elles sont élargies et que les virages sont coupés.

-*Chemin des barattes : pancarte « lac, plage de la brune » peu lisible; pancarte « clos des barattes, voie privée » placée dans le mauvais sens; Mme le Maire a pris note de notre demande.*

-*Travaux de déplacement des bornes EDF, Eau, Téléphone au chemin des barattes vers le petit rond-point Mme le Maire déplore comme BVV que ces travaux ne soient pas réalisés ensemble mais précise son impuissance pour coordonner ces travaux incombant à 3 administrations.*

-*Mise en place d'un poteau et éclairage à l'entrée du clos des barattes. Mme le Maire a pris note de notre demande*

-*Route du port : matérialiser un cheminement pour piétons. BVV regrette l'absence de réponse positive de la part de la mairie qui cherche d'abord à éviter la diminution du nombre de stationnement payant.*

-*Interdiction du stationnement croisement Voûte/Murailles au profit d'un passage piéton (cf dernière réunion). Les trottoirs ont été retravaillés mais le marquage n'est pas terminé.*

9- Propreté (chiens..) et OM. Relation des cas d'Annecy (coûts pour la municipalité) et de Londres.

10- Eclairage publique (enjeux/coût, améliorations éventuelles...) suite dernière réunion. Pour rappel des enjeux.

11-Suggestions pour la partie « divertissement » du repas des Séniors : projections de photos et films de « Veyrier autrefois » par la Cinémathèque

Mme Dauer et Mme le Maire approuvent l'idée.

12- Opportunité du déboisement sur la route de Thônes/vue ?

Cette question avait été envisagée lors d'une réunion précédente mais aucun contact n'a été entrepris avec les différents propriétaires. BVV précise qu'il ne s'agit en aucun cas pour elle de faire une coupe blanche mais éventuellement quelques trouées pour profiter de superbes vues sur le lac.

13-Divers.

-*Camions gros tonnage: quelques très gros camions ont circulé récemment dans le village. Quelle est la limite de tonnage ? Sont-ils rendu possibles par l'élargissement cyclable du Toron (cf. aussi les cars de tourisme)?*

-*Vols : Pas d'opportunité immédiate de repositionner dans le journal municipal l'article réalisé par BVV en 2001 (suite à sa réunion en présence de M. G. Boy et avec la participation de la gendarmerie).*

14- date prochaine réunion : Jeudi 21 Janvier 2016 à 8h.30